

Zeitschrift:	Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses
Herausgeber:	Alliance nationale de sociétés féminines suisses
Band:	31 (1943)
Heft:	647
Artikel:	L'Alliance à St-Gall : (suite de la 1re page)
Autor:	E.Gd.
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-264966

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 22.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

GANT D'OR

Mme BLANC - 23, rue du Rhône
Beau choix en gants fourrés

ret, membre fondateur du Comité de notre journal, qui a perdu le 21 septembre dernier, sa mère, Mme Marie Porret, à laquelle l'unissait la plus tendre intimité, et cela dans des circonstances tout particulièrement douloureuses.

En effet, Mme Porret se trouve depuis huit mois immobilisée à l'hôpital des suites d'une fracture du col du fémur résultant d'une chute sur du verglas. On peut penser combien souvent, durant ces longues semaines de souffrances, elle s'est souciée et inquiétée pour sa mère, âgée de près de 93 ans, et avec laquelle elle vivait seule; mais malgré ce grand âge, et le chagrin de la séparation, Mme Porret, qui avait vaillamment supporté, il y a quelques années, l'opération de la cataracte, était en bonne santé, et venait régulièrement deux fois par semaine faire à sa fille de petites visites qui étaient la grande joie de cette dernière. Mais ne voilà-t-il pas qu'à son tour, il y a peu de jours, Mme Porret fit une chute, tout simplement dans son salon, et sa fracture elle aussi le col du fémur ! Transportée au même hôpital que sa fille, elle partagea quelques jours durant la chambre de cette dernière, souffrant horriblement et s'affaiblissant rapidement, vu son grand âge; et c'est là, à côté de sa fille, qui ne pouvait même se retourner vers elle, qu'elle s'est heureusement paisiblement endormie.

Toute la plus affectueuse sympathie de notre journal et de ses lecteurs va à Mme Porret, toujours vaillante, nous disent ses amies, devant le chagrin comme devant la souffrance physique, ainsi que nos vœux les plus chauds pour l'amélioration prompte de son état de santé, malgré le choc éprouvé et la nouvelle opération qui l'attendaient.

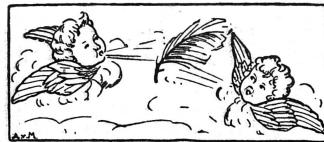
E. Gd.

L'Alliance à St-Gall

(Suite de la 1^{re} page.)

Quelques chapitres avaient été détachés dans ce domaine immense pour être exposés à cette Assemblée, sous forme de courtes communications présentées chaque fois par une oratrice alémanique et une oratrice welche. C'est ainsi que Mme le Dr Girod (Genève) et Naegeli (Winterthour) parlèrent brièvement de l'assurance-maternité, au sujet de laquelle l'Alliance a présenté à l'Office fédéral des assurances sociales une pétition sur laquelle nous reviendrons prochainement. Faut-il dire à cette occasion notre regret attristé de ne pas avoir entendu mentionner, comme celui d'une de nos pionnières en ce domaine, le nom de Mme Pieczynka, sans l'initiative et la persévérance de laquelle l'Alliance n'aurait jamais pu obtenir, avant 1914, qu'un accouchement soit assimilé à une maladie, transformant ainsi la situation de nombreuses femmes?... Trente ans à peine ont passé, et déjà les générations qui montent ignorent tout de ces vaillants et longs efforts, qu'il serait sans doute de notre devoir de leur faire mieux connaître avant de leur remettre le flambeau.

Ce fut cependant une pionnière, mais de la seconde génération, Mme Glärtli-Graf (Zürich), qui vint, avec beaucoup de bonne grâ-



DE-CI, DE-LA

Succès féminins.

Mme Thalmann-Antenen, avocat à Berne, et membre du Comité d'action pour la collaboration féminine à la vie communale, vient de recevoir le prix décerné par la Société suisse des juristes sur ce sujet: *La force obligatoire des contrats collectifs de travail*.

Toutes nos sincères félicitations.

— La section « Automobile vaudoise » du Touring-Club suisse a ouvert en 1942 un concours d'idées pour la création de nouvelles routes d'intérêt touristique dans le canton, concours doté de 500 fr. de prix. Aucun premier prix ne fut décerné; un deuxième prix *ex-aequo* de cent francs a été remis au projet « Belvédère », dû à Mme Schlüchter, à l'Isle, qui propose de relier la route des Monts-de-Lavaux, au-dessus de Grandvaux, avec la région de Puidoux, sous la forme d'une corniche supérieure. Mme Schlüchter obtint aussi un quatrième prix pour son projet « Marjolaine ». Le projet « Belvédère » a fait l'objet d'une reconnaissance sur le terrain; son étude technique sera confiée à des spécialistes et remise au département des Travaux publics,

ce, évoquer la création, il y a vingt ans, de cet Office suisse pour les professions féminines qu'elle porta sur son cœur comme un nouveau-né, et sur lequel Mme de Montet (Vevey) apporta encore des renseignements utiles. Puis Mme Schlatter (Zürich) et Mme Cuénod (Vevey) parlèrent du nouveau projet, qui va prochainement devenir une réalité, du Secrétariat des femmes suisses, dont il a été à plusieurs reprises question dans nos colonnes, et sur lequel un de nos prochains numéros fournira les dernières données.

L'Alliance s'est bien fréquemment, comme le savent nos lectrices, préoccupée du sort des réfugiés: il était donc tout indiqué — et cela eût été indiqué même si l'on en parlait pour la première fois — de traiter ce sujet, d'autant plus actuel que la nouvelle donnée la veille par les journaux que plus de 20.000 de ces malheureux avaient, en l'espace de quelques semaines, franchi nos frontières italo-suisse et franco-suisse, avait suscité une certaine émotion. (On sait que d'après les évaluations fournies tout récemment au Conseil national, le chiffre total des réfugiés chez nous dépasse les 58.000). En personne ne pouvait parler avec plus de cœur, plus de pitié compréhensive, plus de largeur d'esprit, que Mme Kurz-Hohl, membre du Comité bernois de secours; répondant par avance aux objections que l'on entend trop souvent hélas! formuler par ceux qui n'ont pas encore réalisé les horreurs sous nom qui ont sévi dans trop de pays, elle obligea certainement plus d'un esprit, jusque là indifférent ou même égoïste, à se demander quelle attitude serait la sienne dans une situation analogue.

Le sujet certes a déjà été traité fréquemment, et Mme Hélène Stucki entre autres, directrice d'école normale à Berne, qui présente un excellent exposé sur l'éducation patriotique dans la famille, avait mille fois raison de dire que, pour le renouveler, il lui avait fallu beaucoup réfléchir et beaucoup mé-

qui a fait savoir que l'idée est intéressante.

S. F.

Cours des Commis.

L'Association des Commis de Genève, qui compte 1600 membres féminins, soit presque la moitié de son effectif total, nous prie d'annoncer les cours commerciaux qu'elle organise pour cet exercice, et qui comprennent comme d'habitude un riche programme de toutes les matières utiles aux employés de commerce des deux sexes. Des cercles de conversation allemande et italienne se réunissent tous les vendredis. Demander renseignements et programmes, au local de l'Association, 57, rue du Stand.

Nos universitaires.

Nous sommes heureuses d'informer nos lectrices que Mmes Stiassny et Lobsiger-Dellenbach, toutes deux bien connues dans les milieux scientifiques, donneront cet hiver des cours de privé-docent à l'Université de Genève. Celui de Mme Stiassny, consacré à l'*Art chinois, ses principes et ses aspects au cours des siècles*, débutera le vendredi 8 octobre, à 17 h. (salle 46), cette première leçon avec projections lumineuses étant consacrée à l'art funéraire dans l'ancienne Chine. Mme Lobsiger, elle, parlera de l'*Ethnographie de l'Australie*, tous les jeudis à 18 h., dès le 9 octobre.

A toutes deux nous disons plein succès, en assurant par expérience leurs auditeurs et autodidactes de l'intérêt et du plaisir qu'ils éprouveront à suivre ces leçons.

Une Suissesse dans la Royal Air Force.

Si étrange que cela paraîse, la Royal Air Force utilise les services d'une Suissesse, Mme Ida Horris

berger. Après avoir travaillé comme secrétaire dans un grand hôtel des Alpes suisses, elle se rendit en Angleterre pour y apprendre l'anglais. Lorsqu'elle se trouva devant l'impossibilité de rentrer dans sa patrie, elle entra dans le Corps auxiliaire féminin (W.A.C.). Elle y a gagné ses galons de sous-officier et travaille dans un grand centre d'armement; dans une bibliothèque des signaux de la R.A.F., elle doit tenir à jour la nomenclature de ces signaux, à l'intention des officiers du service technique qui surveillent les installations de radiophonie à l'usage des aviateurs. Comme il s'agit de 12.000 signaux divers, on conçoit que grande est la responsabilité de cette Suissesse de 28 ans.

Nos théologianes.

En juillet dernier, dans le grand auditoire de la Faculté de théologie de l'Eglise libre vaudoise, Mme Cécile Bonzon était appelée à défendre sa thèse sur *La prédication de saint Paul*, en vue d'obtenir le grade de licenciée en théologie. Le jury, présidé par M. le pasteur W. Margot, a décidé d'accorder le grade de licenciée en théologie à Mme Bonzon, en la remerciant de son effort et de la belle tenue de sa soutenance.

Après deux ans et demi !

L'on annonce de Londres que la colonelle Mary Booth, la petite fille du fondateur de l'Armée du Salut, vient enfin d'être libérée après deux ans et demi de détention en Allemagne. Elle avait été faite prisonnière pour être venue en aide à des fugitifs belges.

diter. S'étant placée au double point de vue de la pensée chrétienne et de la pensée nationale, elle montra, avec exemples à l'appui, (Nicolas de Flue, Pestalozzi...) comment toute activité du cœur pour ce prochain ne fait que réaliser le véritable idéal suisse (ce qui, sans que ce fût voulu, complétait admirablement les paroles prononcées la veille par Mme Kurz-Hohl !) M. Lumpert, directeur d'école à St-Gall, qui devait traiter de l'éducation nationale à l'école, fit, lui aussi, des réflexions originales témoignant d'une pensée personnelle; mais quelle contradiction envers lui-même que de s'écrier, après avoir montré toute la tâche qui incombe à la femme dans cette éducation nationale pour combler le vide trop souvent laissé par l'école dans la formation de la jeunesse féminine, que peu importe que cela soit avec ou sans suffrage ! Car, comment en vérité, une femme tenue, volontairement ou non, à l'écart de la vie politique (et il faut une fois de plus rappeler l'origine de ce mot: *polis — cité*) peut-elle, à moins de se contenter d'un fade senti-

MATURITÉS
BACC. POLY.
LANGUES MODERNES
COMMERCE
ADMINISTRATION
École LÉMANIA
LAUSANNE

33 professeurs
méthode éprouvée
programmes individuels
gain de temps



Publications reçues

RAYMOND SILVA: *Au service de la Paix. L'idée fédéraliste.* — Editions de La Baconnière, Neu-châtel.

Un livre intéressant et utile, qui, après avoir analysé quelques-unes des causes de la guerre, étudie certains des moyens que les hommes de bonne volonté pourraient mettre en œuvre dans l'avenir pour tenter de l'éviter. Jetant un coup d'œil pénétrant sur certains grands mouvements de l'histoire, il s'attache à mettre en relief les crises qui ont abouti aux deux Fédérations types: la Suisse et les Etats-Unis.

La Suisse, il nous la montre libre, discipli-

six ans sous ses ordres, et bien que leur tâche soit souvent monotone, elles l'accomplissent toujours joyeusement, car leur surveillance ne leur ménage ni la parole d'encouragement, ni le sourire qui illuminera toute la journée de travail ! Pour bien des gens le mot « usine » comporte une signification absolument erronée; devenir une ouvrière d'usine, pensent-ils, c'est déchoir ! tout au contraire, les ouvrières sont bien payées, elles ont des heures de travail régulières, des vacances, et si elles sont capables, toutes les possibilités de monter en grade leur sont offertes. La plupart des jeunes ouvrières sont généreuses, aimables, charmantes et compagnie fort agréable. On pourrait écrire un livre sur chacun des types de ces jeunes filles: lorsqu'elles sont mises en confiance, nous dit encore Cassandra, elles racontent volontiers leurs petits émuls, leurs soucis, elles confient leurs préoccupations; elles aiment à faire partager leurs joies et leurs plaisirs. Si l'on s'intéresse à elles, et qu'on s'occupe de leur bien-être, elles en témoignent de la reconnaissance en accomplissant leur tâche avec zèle.

Dans le service de Cassandra Davey, chaque mois un comité de travail se réunit constitué par les représentants de chacun des départements de l'usine. Une jeune ouvrière, choisie par ses camarades d'atelier, y prend part. Elle est chargée de mettre l'administration au courant des abus qui auraient pu se produire; ces plaintes et ces revendications ont en général pour motif: « une fenêtre qui ferme mal et crée un courant d'air ! » Ou bien: « ne pourrait-on accorder aux jeunes ouvrières une récréation supplémentaire aussi l'après-midi ? » Ces graves pro-

blèmes sont étudiés et résolus dans un esprit de compréhension amicale et pour le bien de toute la communauté. Parfois, il faut trancher des cas plus sérieux, et prendre des décisions d'une certaine gravité. On convoque alors une réunion extraordinaire. Sous l'autorité d'une femme intelligente et compréhensive, comme Cassandra, sous cette direction ferme et bienveillante, qui chaque jour cherche à apporter des améliorations dans l'existence des jeunes ouvrières, l'usine devient une sorte de foyer habité par une seule grande famille heureuse !

A chaque étage de l'usine, l'on a installé un poste de radio. Les jeunes filles ont à leur disposition une jolie cantine ensoleillée, pourvue d'une scène où elles peuvent organiser des spectacles, des concerts, des bals. L'orchestre est composé d'éléments fournis par l'usine elle-même; si une contestation s'élève au sujet de la valeur d'un talent, chacune a le droit de dire son mot ! Certes, Cassandra Davey est heureuse au milieu de « ses filles »; elle les aime, et elle a la satisfaction de contribuer à l'accomplissement d'une tâche qui lui plaît et qui en même temps est si utile à son pays.

Fanny MAY.

D'après *l'International Women's News*.

Demandez

le MOUVEMENT FÉMINISTE

dans les kiosques de l'

AGENCE NAVILLE

mentalisme, inspirer à la jeunesse le sens de son devoir envers la collectivité dont elle est membre responsable, elle aussi!

Nous avions eu déjà le privilège, lors du jubilé de XXVme anniversaire de l'Association suisse pour le Suffrage féminin, d'entendre M. le professeur Egger dans un admirable discours ; mais davantage encore son exposé de St-Gall nous a frappée, parce que, dans le milieu moins résolument suffragiste de l'Alliance, il a, avec une logique impeccable, dans une langue simple et variée qui tenait l'attention en éveil perpétuel, démontré la nécessité absolue, et maintenant plus que jamais, de la réforme pour laquelle depuis tant d'années nous travaillons. Défenseur convaincu de la liberté de notre inspiration politique, partisan d'un système fédéraliste, M. Egger n'a pas craint, par des exemples très différents pris à l'étranger, de montrer ce que devient la collaboration de la femme à la vie publique lorsque ses droits de citoyenne lui sont pleinement reconnus, et comment il est urgent, indispensable, de l'intégrer complètement dans notre vie nationale. Le terme, tellement honni dans certains milieux, de « suffrage féminin », il l'a, sauf erreur, habilement évité, mais maniant son remarquable plaidoyer avec tant de verve et d'irréfutable lucidité, qu'il est difficile que toute femme de bonne volonté et de jugement droit n'en ait pas été convaincue. Que M. le professeur Egger soit chaleureusement remercié ici, et non pas seulement pour les réflexions qu'il a fait naître dans son auditoire, mais aussi pour les encouragements et l'appui que nous suffragistes — trop souvent habituées par la vague réactionnaire de ces dernières années à être traitées avec dédain si ce n'est condescendance ! — pour les encouragements et l'appui que sa parole autorisée a suscité chez des hésitantes, des tièdes, des inertes et des timorées!

Ce compte rendu s'allonge si démesurément qu'il nous faut le clore ici, sans plus avoir la place de parler des discours officiels, tels ceux de M. le conseiller fédéral Kobelt, des représentants des autorités st-galloises, et surtout d'un conseiller d'Etat appenzellois qui, après avoir suivi fidèlement du commencement à la fin toutes les séances, a rendu à sa compatriote, M^{me} Nef, un hommage que nous serions toutes fiers de recevoir et de déråter d'un membre de notre gouvernement! Mettons donc le point final, mais non pas sans avoir encore répété aux Sociétés féminines st-galloises nos remerciements pour leur accueil, leur réception, leurs préparations si complètes, et leur amabilité jamais en défaut, qui a fait que, à l'autre bout de notre pays, nous nous sommes trouvées chez nous. Et c'est tout dire.

E. Gd.

Discretion féminine

Il paraît que les femmes sont bavardes; elles seraient incapables de garder un secret. On ajoute communément ce défaut à tous ceux dont la tradition ou les mauvaises langues chargent la plus forte moitié du genre humain. Admettons qu'il y a là un peu de calomnie et que les défaits féminins ne sont ni plus lourds ni plus nombreux que les défauts du sexe d'en face. Si l'on peut citer des exemples d'indiscrétion féminine, si l'on peut blâmer les femmes papotant autour d'une tasse de thé, il ne faut pas oublier que l'histoire, la grande comme la petite, abonde en trahisons masculines. Durant ces vingt dernières années seulement, que d'échecs, d'affaires ratées, que de tractations n'ont rien donné parce qu'un journaliste, ou un magistrat, ou un fonctionnaire plus ou moins élevé, ou même un ministre n'ont su « mettre un bœuf » sur leur langue, comme disaient les Grecs.

Ce n'est pourtant pas une femme qui a révélé au monde que le roi Midas avait des oreilles d'âne. L'histoire la plus récente nous fournit un bel exemple de la discréton dont les femmes anglaises ont usé dans des circonstances très graves:

Un groupe de femmes d'un village, dans la vallée de la Tamise, pendant deux ans et demi, a « roulé des bandes », c'est-à-dire des cartes géographiques et des boussoles préparées pour des raids de « commandos » et pour le débarquement en Afrique du Nord d'une armée anglaise. Ce travail est un des secrets de guerre qui a été le mieux gardé. Si une seule de ces femmes avait parlé des cartes qu'elle enveloppait et des objets qui y étaient notés, le projet de débarquement eût été rapidement connu au loin, et le cours des événements eût été totalement modifié. Mais ces femmes ont travaillé la bouche cousue, pendant plus de vingt-cinq mois, conscientes de leur responsabilité et des conséquences inévitables de la moindre indiscretion.

S. F.

A propos de divorces

Devant la marée montante de désapprobation suscitée par le nombre de divorce toujours plus élevé, des voix de tous les milieux se sont émises, puis ont manifesté pour trouver des remèdes au problème. Le public s'est peu à peu assis de la question, et l'Etat, intéressé au plus haut

chef à l'institution du mariage, fondement de la famille, s'alarme quelque peu de la situation. Un peu partout, sous son haut patronage, des Comités de propagande en faveur de la famille se sont formés. De nombreux articles de presse ont traité ce sujet. Des publications ont paru. Parmi celles-ci, la brochure de M. J. Strelbel, juge fédéral: *Expériences et réflexions d'un juge en matière de divorce*, est particulièrement instructive.

Statistiques détaillées à l'appui, le juge fédéral Strelbel expose le sujet. Il dénonce catégoriquement la tendance marquée des tribunaux à faire du divorce par consentement mutuel une réalité, et cela bien qu'aucune disposition du Code Civil Suisse n'entende permettre aux époux de décider eux-mêmes de leur sort. Mais à défaut de disposition légale expresse visant le divorce par consentement mutuel, les parties tourment la loi et s'évertuent à établir que la mésentente la plus complète règne entre eux, que plus rien ne les lie l'un à l'autre, bref que l'incompatibilité d'humeur la plus étendue les sépare. C'est là, en effet, la cause de divorce la plus fréquemment invoquée par les plaideurs. L'auteur a la conviction que ceux-ci abusent de cette disposition visant l'attente profonde du lien conjugal (*Zerrüttung der Ehe*) et qu'en se montrant plus rigoriste dans l'administration de la preuve, les tribunaux pourraient endiguer le nombre des divorces.

Certes, dans nul procès mieux que dans les procès en divorce, les parties dépendent plus de l'interprétation qui sera donnée aux faits avancés et rapportés par elles et, jusqu'ici, lorsque les parties demandent toutes deux le divorce, les tribunaux se sont montrés plutôt larges dans l'interprétation des faits. Faut-il blâmer cette tendance et exiger à tout prix que des époux qui ont irrévocablement décidé de se séparer découvrent, si ce n'est publiquement, du moins devant des tiers: les juges, tous les coins et recoins de leur vie privée ? Nous nous permettons de penser qu'il vaut mieux que non, et qu'exiger pareil étalage de griefs n'est nullement dans l'intérêt de l'institution du mariage. Qu'au contraire parfois exigence, loin de favoriser une réconciliation des parties, la rend de plus en plus impossible. Il nous paraît même que deux conjoints ont le droit le plus absolu, non pas de cacher, mais de faire le motif véritable de leur désunion et que l'on ne saurait parler de mensonge en ce faisant. Croire que l'on pourra, en se montrant extrêmement sévère dans l'appréciation des faits de la désunion, obliger deux époux à prolonger une vie commune, est illusoire. La réalité prouve

¹ Dr STRELBEL: *Geschiedene Ehen. Räber et Cie, Lucerne, — 1 vol. cartonné: 4 fr. 90.*



Pour soigner
TOUX et MAUX DE GORGE
prenez la
POTION FINCK
(formule du Dr. Bischoff)
En vente à la PHARMACIE FINCK & Cie
26, rue du Mont-Blanc, Genève
au prix de Fr. 1.80.

À
Bébé
Lever
M. Bébé
Maison spéciale de
LAINES et tous tricots
mains
Sous-vêtements
dames et enfants

Bonnard
Nouveautés
TISSUS
LAUSANNE

tous les jours que ces époux-là organisent alors leur vie commune comme s'ils étaient divorcés. On se sépare en dépit des juges, ou bien l'on reste ensemble pour des raisons d'ordre matériels ou du qu'en-dira-t-on ; mais chacun va de son côté, d'où situation plus immorale et plus choquante que la séparation. On peut peut-être voir un avantage à cette dernière solution en ce que l'unité de la famille est apparemment sauvegardée et que le ou les enfants ne sont point partagés entre père et mère. Nous craignons fort que, là encore, une certaine illusion ne soit cultivée dans le public. L'enfant est rarement dupé de la situation de ses parents et nombreux sont ceux qui, lorsqu'ils sont adultes, avouent qu'ils eussent préféré que d'être journalièrement le témoin de leurs scènes de dissenssion, de leur éloignement ou, pire, de leur infidélité.

Le problème du divorce est complexe et personnel. Il est difficile de prendre sur soi de le conseiller, mais il est encore plus difficile de demander à un conjoint de supporter à tout prix une situation qu'il connaît mieux que personne et dont il est finalement seul juge de savoir s'il peut la supporter ou non.

Comme le dit fort bien M. Strelbel, la femme est généralement, dans le divorce, le conjoint le plus lésé. Tout d'abord lésée par les préjugés qui, avec l'évolution combien lente des idées ! et la persistance de la double morale, reste attachés à la condition de femme divorcée ; puis, lésée par les conséquences matérielles du divorce, car des deux conjoints, il faut le reconnaître, c'est généralement elle qui sacrifie le plus, cela presque toujours avec son plein consentement, au mariage. C'est elle qui, ne pouvant être au four et au moulin, et dans l'intérêt bien compris de l'éducation des enfants, abandonne souvent son activité économique. Aussi, lorsque divorcée, elle doit reprendre cette activité, non seulement les emplois sont difficiles à trouver, mais l'âge, l'interruption de la profession — d'où manque d'habileté et d'expérience professionnelle — sont souvent des « handicaps » presque insurmontables. L'homme divorcé ne rencontre pas les mêmes difficultés. Il a généralement son activité économique assurée, laquelle est même devenue meilleure avec les années. Il a par contre l'obligation matérielle de subvenir à l'entretien des enfants issus du mariage, et même partiellement de son ex-conjoint, lorsque cette dernière n'a rien à se reprocher dans la désunion intervenue, exigence parfaitement légitime puisque la femme voit son existence économique compromise du jour au lendemain par le divorce.

Et c'est plutôt dans l'appréciation du montant de la pension, à notre avis, que les tribunaux devraient se montrer exigeants et tout spécialement intransigeants, quand le mari divorcé met tout en œuvre pour ne pas payer ou payer le moins possible de pension à son ex-femme et à ses enfants, cas des plus fréquent. Il est certain que les maris divorcés, ou en voie de divorcer, spéculent beaucoup trop sur l'indulgence des tribunaux en matière d'abandon de famille. Si ces conjoints légers et récalcitrants savaient que, du

**Que les fleurs de
Hirt sont donc belles !**
4, rue de la Fontaine Tél. 5.01.60

étudier les diverses solutions dans le livre de M. William Aguet. Nous n'en citerons qu'un exemple: il est souvent nécessaire de placer un intermédiaire entre le public et le sujet présenté, une espèce de guide-cicerone, comme dans les musées ou les monuments historiques. Ce guide, dans le XX^e Siècle ou le Premier Août, est tout simplement un récit; dans la *Suisse Industrielle*, c'est l'*Homme*, mais dans *Christophe Colomb*, la trouvaille est meilleure, le guide est incorporé à la fresque; c'est un « magicien », héritage du moyen-âge finissant, un magicien qui présente l'avenir, qui, par ses incantations, appelle au jour l'explorateur nécessaire dans cet âge nouveau, qui l'oblige à surgir et l'accompagne au cours de son existence épique. Ainsi celui qui, ailleurs, n'est qu'un bœuf indispensable, devient un personnage pittoresque assimilé au sujet dont il fait partie intégrante.

Cet ouvrage deviendra sans nul doute un document de valeur sur les temps antérieurs à la télévision, temps héroïques de la radiophonie, A. W.-G.

Dorothee von Velsen: *Der Graf Mercy. Ein Leben im Kampf um Deutschlands Grenzen*. Eugen Diederichs Verlag, Jena, 1943.

Dorothee von Velsen, dont nous avons eu l'occasion plus d'une fois de signaler dans le *Mouvement féministe* la valeur comme histoire à propos de ses romans historiques à mesure qu'ils paraissaient, vient d'achever — ou plus exactement, de faire publier, une nouvelle œuvre.

Il semblerait — rien d'étonnant à cela — que la pénurie de papier et mainte autre difficulté inhérente à la guerre aient retardé cette parution d'un travail de longue haleine. Et le livre dont

Le Consommateur
soucieux de ses intérêts
fait ses achats à la
COOPÉRATIVE

née, diverse en son unité, réalisant l'union au début pour lutter contre les tyranniques Habsbourg; mais au prix de quels combats intérieurs! Pourtant, des régions de langues, de monnaies, de religions diverses, finirent par s'entendre, et s'accordèrent mutuellement l'égalité sous forme d'un pouvoir central fort, mais en conservant chacune leur indépendance. Bilan de 550 ans d'efforts passionnés.

Aux Etats-Unis, pays immense d'évolution rapide, de « booms » et de « krachs », le fédéralisme fut surtout un compromis économique entre l'industrie et l'agriculture, les trusts et les syndicats, le Nord et le Sud. Les particularismes se turent. Et un prodigieux essor fut la récompense de cet accord harmonieux, de tendances différentes, voire contradictoires: exemple éclatant de la fédéralisme.

Partant de ces données, un projet nous est suggéré: pas de désarmement matériel, à moins d'être établi par un désarmement moral réel. Suppression de la misère au moyen de « plans Beveridge » généralisés; réalisation de l'unité économique et morale de l'Europe, face au péril jaune. « Si la guerre est une épreuve de force, la paix est une épreuve de raison. » Il convient de réduire à un dénominateur commun la diversité des races, de les rassembler autour d'idées centrales, d'condamner l'autarctie et le libéralisme intégral, d'organiser la production, la consommation, la répartition des richesses, d'abaisser, jusqu'à les supprimer un jour, mais par lentes étapes les barrières douanières, de faire s'intégrer, par l'effet de leur libre consentement, dans un organisme supérieur, les nations qui sacrificeraient volontairement une partie de leur souveraineté;

droit; tempérer le droit par la charité; développer l'esprit civique; libérer les hommes moralement et spirituellement, « les unir par le sommet », car « il n'est de vrai, pour tous, que les vérités éternelles ». X.

WILLIAM AGUET: *Ondes*. Préface d'Edm. Jaloux. — Editions La Baconnière, Neuchâtel, 1 vol.

M. William Aguet a publié à un volume, *Ondes*, les fresques radiophoniques qu'il a composées pour le Studio de Lausanne. Après avoir entendu ces émissions, il est intéressant de pouvoir les lire et les relire afin d'en analyser la technique. Sans doute leur manque-t-il le décor sonore qui leur est indispensable et sans lequel elles paraissent un peu squelettes; mais le texte est instructif à étudier, il rappellera de bons moments à beaucoup d'auditeurs et on est heureux de voir sortir de presse cet élégant volume introduit par une excellente préface d'Edmond Jaloux.

Ces fresques sont le témoignage d'un art transitoire qui ne s'adresse encore qu'à l'oreille. D'ici peu la radio ne transmettra plus seulement des sons, mais aussi des images; la technique radiophonique en sera radicalement changée. Pour le moment elle s'adresse à des aveugles lointains; le sujet que l'on présente doit être évocé par des mots, par des bruits, par de la musique; impossible de faire intervenir des impressions visuelles comme le décor d'une pièce de théâtre, comme les illustrations du livre ou du journal; impossible de faire intervenir des impressions siées. Il faut capter l'intérêt de l'auditeur uniquement par l'oreille et en un temps minimum. Ceci pose une série de problèmes dont on peut